

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

*Direction générale
des collectivités locales*

Bureau des budgets locaux
et de l'analyse financière

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

*Direction générale
des finances publiques*

Bureau des comptabilités locales
CL1B

Circulaire du 31 décembre 2011 relative au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales de propriétaires

NOR : IOCB1200309C

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, à Mesdames et Messieurs les préfets ; Madame et Messieurs les délégués du directeur général ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux des finances publiques.

La présente circulaire constitue une mise à jour des circulaires budgétaires et comptables applicables aux associations syndicales de propriétaires.

À compter du 1^{er} janvier 2012, le plan de comptes applicables aux associations syndicales de propriétaires intégrera les évolutions suivantes :

- le compte 1645 « Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit » est créé ;
- le compte 16451 « Remboursements temporaires sur emprunts en euros » est créé ;
- le compte 16452 « Remboursements temporaires sur emprunts en devises » est créé ;
- le compte 40172 « Fournisseurs – Oppositions » est renommé « Fournisseurs – Cessions, oppositions » ;
- le compte 40472 « Fournisseurs d'immobilisations – Oppositions » est renommé « Fournisseurs – Cessions, oppositions » ;
- le compte 416 « Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes » est renommé « Compte 416 – Créances douteuses ou irrécouvrables » ;
- le compte 4161 « Créances douteuses » est créé ;
- le compte 4162 « Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes » est créé ;
- le compte 458 « Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat) » est renommé « Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) » ;
- le compte 611 « Contrats de prestations de services avec des entreprises » est renommé « Contrats de prestations de services » ;
- le compte 6489 « Remboursement au titre du fonds de compensation de cessation progressive d'activité » est supprimé ;
- le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est créé ;
- le compte 6542 « Créances éteintes » est créé.

Pour le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration et par délégation :

*L'adjoint au directeur général
des collectivités locales,*

B. DELSOL

Pour la ministre du budget,
des comptes publics et de la réforme de l'État,
porte-parole du Gouvernement, et par délégation :

Le directeur général des finances publiques,

P. PARINI